



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Présents : 41
Pouvoirs : 43

mardi 5 octobre 2021 à Bagnoles-de-l'Orne

La présidente, Mireille Gruyer, ouvre la séance et propose d'observer une minute de silence en hommage aux adhérents décédés ces deux dernières années, années difficiles avec la pandémie. Elle rappelle que 13 décès sont survenus en 2020 et 4 durant cette année.

Elle apporte ensuite quelques informations sur l'association :

L'effectif de l'amicale est de 157 adhérents, chiffre stable du fait de la souscription de 5 BUA en 2020 et 13 en 2021.

L'amicale est bien enregistrée à la Préfecture avec la nouvelle dénomination « Agéa sénior NORMANDIE ». Les nouveaux statuts ainsi que son adresse correspondant à celle de la présidente ont également été déposés en Préfecture.

Bilan financier 2019-2020

Claude Sohier présente le résultat de l'amicale au 31 août 2021. Le total de la trésorerie se monte à 21 354,62 € avec un bénéfice de 670,60 €. Quitus est donné au trésorier.

L'augmentation de la cotisation n'a pas été revalorisée depuis plus de 30 ans et Agéa Sénior a augmenté, en deux années, la cotisation de 5 € la portant à 17 €. Le conseil d'administration et Agéa Séniors proposent d'ajuster le montant de l'adhésion annuelle de l'amicale à 40 € pour les adhérents et à 25 € pour les conjoints survivants ; ceci afin d'harmoniser les cotisations de toutes les amicales de région et permettre ainsi d'équilibrer le budget. La proposition est adoptée à l'unanimité.

Suivant les statuts, le bilan devra se faire désormais du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.





Claude Sohier confirme sa demande de démission. Hugues Lescure se présente pour le remplacer et Claude Sohier accepte de se présenter en tant que trésorier adjoint. Ces candidatures seront confirmées par le conseil d'administration qui suivra l'assemblée générale.

Intervention de Pierre Épineuse syndic d'Agéa senior

Il présente à l'assistance l'actualité d'Agéa senior et après avoir transmis le cordial salut du président Gérard Lebègue, il aborde les sujets suivants :

- La qualité renouvelée des relations entre Agéa senior et Agéa, a permis d'aboutir sur plusieurs dossiers. Il convient de souligner la disponibilité et la compétence des services de la fédération, régulièrement sollicités.
- La convention de partenariat entre les deux organisations aboutit à apporter une information commune aux agents proches du départ en retraite.
- Le dossier du litige, entre Agéa et la FFA, concernant la contribution des compagnies au régime CAVAMAC-RCO, a été géré avec la participation d'Agéa senior. Notre structure nationale a été étroitement associée à la cellule de coordination restreinte mise en place par Agéa avec la CAVAMAC. Toutes les composantes de notre union ont apporté un soutien précieux à cette action de défense en contactant un maximum de parlementaires et d'élus. L'issue, vivement attendue, est aujourd'hui imminente.



- L'intégration des publicités dans le bulletin « Agéa senior infos » donne satisfaction. Il est demandé à chaque région de « démarcher » afin d'obtenir la participation d'un nouvel annonceur.
- Le recouvrement groupé des cotisations, institutionnalisé pour toutes les nouvelles adhésions depuis 2018, est un succès. L'avenir de nos associations se situe, sans aucun doute, dans l'adhésion unique.
- L'harmonisation des cotisations de toutes les amicales sera poursuivie. Plusieurs amicales ont effectué cette démarche avec succès.
- Le travail méthodique de notre représentation au sein de PRAGA mérite d'être souligné. Nos six administrateurs, dont l'un est membre du bureau, s'expriment avec la ferme volonté d'être de vrais acteurs. Ceci nécessite une meilleure connaissance statistique, une vraie participation technique, sans oublier l'approche sociale.
- La participation d'Agéa senior aux structures de gouvernance des institutions traitant des retraites est indispensable. Nous sommes, notamment, représentés auprès de la CFR (Confédération Française des Retraités) et de la CNRPL (Confédération Nationale des Retraités des Professions Libérales).
- Les prochains mois devraient voir naître un projet d'évolution importante par le passage en fédération. L'assemblée générale du 30 septembre dernier en a décidé le principe, ainsi que la mise en œuvre des travaux préparatoires.

En résumé, Pierre Épineuse propose de retenir trois mots :

Convivialité - Représentation - Solidarité.

La **Convivialité**, se concrétise, aujourd'hui, par notre rencontre à Bagnoles-de-l'Orne.

La **Représentation**, a été largement évoquée au cours de son propos.

La **Solidarité**, se réalise par les activités discrètes, aussi utiles qu'efficaces, qui vous seront présentées maintenant par Jean-Marie Martin.





Action sociale

Jean-Marie Martin fait état de la situation de l'action sociale de l'amicale au 30 septembre 2021.

Aides après Décès : 16 dossiers

Aide Ménagère : 1 dossier

Quel que soit le régime de retraite, l'Aide Ménagère est toujours accordée par la caisse de retraite principale, la CAVAMAC, si le régime principal est bien celui d'Agéa.

La demande est à formuler sur un imprimé spécifique par l'intéressé, nous pouvons l'aider à constituer son dossier. Si la demande est acceptée, (conditions de ressources) l'aide est versée par semestre et la demande est à renouveler tous les ans. Prévoir au moins deux mois avant l'échéance.

Aides administratives : 6 dossiers

Aide à la constitution d'un dossier de retraite - Information sur la retraite de réversion au conjoint - Garantie du conjoint assuré sociale - Diminution de retraite suite prélèvement fiscal - Suivi d'un dossier de recours vis-à-vis des services AMELI - Tarif de complémentaire maladie - Renseignements sur contrat groupe décès du SAGAMM, (Agents Actifs) - Taux de remboursements surcomplémentaire PRAGA 300 - Conseil sur date de prise de retraite pour un AG en invalidité - Problèmes de plafonnement sur remboursements de prestations complémentaires au régime de base maladie et/ou non prise en charge de frais de transports médicaux pour soins déambulatoires, Cures Thermales.



Autres Exemples

- Comment continuer de garantir un concubin en complémentaire PRAGA et SUP PRAGA, après le décès du titulaire ? Prise en charge gratuite pendant

un an suivant le décès, mais après exclusion, il faut donc se prémunir d'une garantie par un autre organisme.

- Demande de précisions sur fin d'activité, comment continuer à bénéficier des remboursements de FMP
- Comment souscrire une complémentaire et sur complémentaire ?
- Attention pas de possibilité de souscrire PRAGA, en dehors de sa prise de retraite, ou de son arrêt d'activité. (Délai un an après la prise de retraite)

La garantie de Rente d'invalidité de PRAGA est-elle acquise au conjoint survivant, si la souscription de cette complémentaire a été faite dans un délai supérieur à un an après l'arrêt d'activité d'Agent d'Assurances, pour le cas où ledit conjoint, n'aurait pas encore l'âge de réversion de la retraite au décès du titulaire ? NON ! Car cette extension de garantie n'est accordée que si le délai entre la cessation d'activité et la souscription est inférieur ou égal au maximum à un an.

- Montant des retenues sur la retraite CAVAMAC, pour un bénéficiaire français, résident et réglant ses impôts à l'étranger ? Pas de retenue CSG et CRDS, mais retenue de 7.10 % au titre de l'assurance maladie RSI France dont il continue de bénéficier.

COVID

Depuis le 3 mai 2021, les professionnels de santé qui administrent un vaccin anti-covid doivent remettre une attestation « papier » certifiant la vaccination.

Elle comporte l'identification de la personne vaccinée, le nom du vaccin et la date de la dernière injection, ainsi que deux cachets électroniques dont un « QR Code ». Il est possible de la flasher sur son smartphone grâce à l'application « TousAntiCovid ». Il suffit d'entrer dans « Mon Carnet », puis d'appuyer sur « scanner le « QR Code ».

Les personnes vaccinées avant le 03.05.2021 pourront récupérer leur certificat de vaccination, grâce à un téléservice de l'assurance Maladie. Normalement cette attestation sera adressée aux assurés par courriers et/ou Mails.

Toutefois on peut aussi s'adresser auprès de son pharmacien et /ou de son médecin avec sa carte vitale. Le Praticien la récupérera via internet et pourra l'éditer.

Cette attestation numérique est la première étape vers le « Pass Sanitaire Européen », qui facilitera la circulation des citoyens dans l'Union Européenne.

Autres Sujets

Comment suivre les remboursements FMP RSI : Aller sur le Site AMELI

- Pour vérifier si le dossier est bien transféré, il faut indiquer le code postal de résidence, afin de déterminer la Caisse de CPAM concerné.
- Indiquer son n° de SS, plus les 5 derniers chiffres du n° de la carte Vitale, (il se trouve en haut et à gauche du verso de la carte) mes noms et adresse et numéros de téléphone, fixe et mobile, (pour recevoir des SMS).
- Après quoi, un mail de confirmation, permet de changer le mot de passe provisoire par un autre choisi par l'assuré, comportant entre 8 et 13 chiffres.
- Il reste à faire mettre à jour la carte Vitale chez le pharmacien.



Pour PRAGA

- A compter 05.10.2021 votre identifiant PRAGA et votre mot de passe personnel suffisent à vous connecter à vos deux espaces : celui concernant vos contrats et celui concernant vos remboursements.
- Si vous n'avez pas encore de compte, ouvrez-le en cliquant sur <http://www.praga-assurances.fr/espace-personnel-praga/>
- En cas de difficulté appelez le N° PRAGA : 01 81 69 36 30

Quelle que soit votre situation, si vous bénéficiez d'une surcomplémentaire santé, pensez à transmettre à PRAGA, un justificatif (facture acquittée) en cas de dépassement d'honoraires et si le remboursement n'est effectué automatiquement, de réclamer à votre mutuelle le remboursement.

Rappel

La plaquette d'« Informations personnelles pour mes proches », mise à jour, est disponible auprès d'Agéa sénior NORMANDIE et/ou auprès de votre Amicale de Compagnie.

Ce document est précieux pour le conjoint survivant et/ou pour les ayants droit après décès, s'il a été rempli correctement.

Mireille Gruyer remercie les divers intervenants. Elle signale que l'assemblée générale 2022 pourra être fixée début octobre 2022 en Haute-Normandie.

Elle invite ensuite les présents à participer au déjeuner servi au SPA du Berry avec un apéritif offert par Agéa sénior NORMANDIE et à profiter d'une promenade autour du lac de Bagnole-de-l'Orne.

La séance est levée à 13 heures.

La présidente
Mireille Gruyer

